

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
1 39 08

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SOLANGE BIAGGI**

**OBJET : 1) Soutien de la Vie Associative - Fonctionnement - 4ème répartition 2018;
2) Soutien aux Médias Associatifs - Fonctionnement - 4ème répartition 2018;
3) Soutien de la Vie Associative - Investissement - 4ème répartition 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la vie associative, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport en annexe, les demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2018.

Le montant des subventions à allouer s'élève à :

- 1) 733 200 € au titre du dispositif de soutien à la vie associative – fonctionnement ;
- 2) 10 000 € au titre du dispositif de soutien aux médias associatifs – fonctionnement ;
- 3) 44 788 € au titre du dispositif de soutien à la vie associative – investissement biens mobiliers.

Pour toute subvention supérieure à 23 000 € une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL